



COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 074-217400761-20240213-2024_02D-DE



Nombre de conseillers :

En exercice **18**
Présents **13**
Votants **14**

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 février
Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 6 février, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Jacqueline PECORARO, Jean BARDET, Brigitte BARRET, Michel SOCQUET-CLERC, Isabelle JOYE, Guy PHILIPPE, Valérie STEFANUTTI

Pouvoirs : Sylvie AUROY à Jean BARDET

24/02

Absents : Olivier COUET, Stéphane GREVE, Marlène CHAFFARD, Aurore MOSSIERE.

Secrétaire de séance : Jacqueline CECCON

Objet :

PROGRAMME DE TRAVAUX 2024 DE L'ONF

M. Christophe PONCON, agent de l'ONF, informe la mairie des travaux à prévoir pour 2024.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	MONTANT EN EUROS HT	MONTANT EN EUROS TTC
TRAVAUX SYLVICOLES Dégagement manuel de plantation, localisation : (secteur des Crêts et de La Louvetière) 12.u, 3.u, 4.u, 7.u, 8.u. Dégagement en plein des jeunes plantations de chênes, feuillus divers et pins dans les parcelles 3, 4, 8 et 12 (secteur des Crêts)	2 320,00	2 784,00
TRAVAUX DE MAINTENANCE Entretien du périmètre : débroussaillage manuel, localisation : 15.u, périmètre p15 (secteur des Effrasses)	2 920,00	3 504,00
TOTAL	5 240,00	6 288,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord quant au programme de travaux présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent,
- **DECIDE** d'inscrire le montant des travaux retenus au budget primitif 2024, section fonctionnement.

Le secrétaire de séance
Jacqueline CECCON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yves GUILLOTTE



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la télétransmission en Préfecture le et de la publication le
Le Maire,



Siège : 2B Avenue du Général Leclerc
94704 MAISONS ALFORT CEDEX
SIRET : 662 043 116 04119


Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le PRC-24-884506-00
ID : 074-217400761-20240213-2024_02D-DE

FORÊT COMMUNALE de CHOISY

Office National des Forêts Agence territoriale Savoie Mont Blanc UT ANNECY 6, Avenue de France 74000 ANNECY Tél :	Destinataire Monsieur le Maire COMMUNE de CHOISY 235, ROUTE DE LA MAIRIE 74330 CHOISY
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier.
 Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt.
 Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF).
 Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX SYLVICOLES <input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation Localisation : 12.u, 3.u, 4.u, 7.u, 8.u Dégagement en plein des jeunes plantations de chênes, feuillus divers et pins dans les parcelles 3.4.8 et 12 Coût HT : 2320 € <p style="text-align: right;">Sous-total</p>	1,35	HA	2 320,00 € HT
TRAVAUX DE MAINTENANCE <input type="checkbox"/> Entretien du périmètre : débroussaillage manuel Localisation : 15.u perimetre p15 cout: 2920 euro ht <p style="text-align: right;">Sous-total</p>	1,26	KM	2 920,00 € HT
			Total : 5 240,00 € HT

Remarques de la Collectivité	
Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF, CHRISTOPHE PONCON Date :	Programme reçu le : 04/10/2024 Le représentant de la collectivité,  Le Maire, Mmes GUILLOTTE

